

# COMMUNE DE BERLOZ

## AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que Monsieur Geoffrey GENDEBIEN, demeurant rue Théophile Jacquemin, 11 à 4257 CORSWAREM, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis même adresse, cadastré 3<sup>ème</sup> division, section B n°246E.

Le projet consiste en REGULARISATION DE L'ABATTAGE DE 5 ARBRES REMARQUABLES, SUIVI DE REPLANTATION, et présente les caractéristiques suivantes : dérogation à la destination de la zone agricole (aménagement réalisés par un non agriculteur) – CWATUP article 330, 11°.

**Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du lundi 2 mai au mardi 17 mai 2016 inclus.**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le mardi 10 mai 2016, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le mardi 17 mai 2016 de 16.00 à 16.30 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 28 avril 2016.

Le Bourgmestre,

*Sceau*

Joseph Dedry